

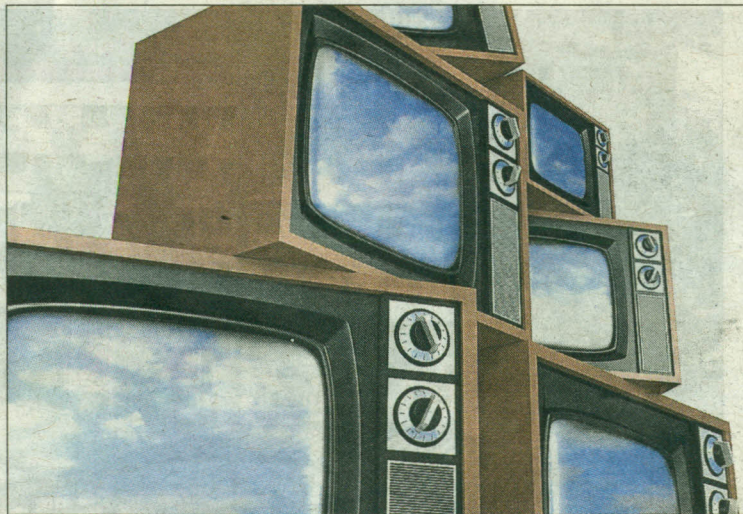
Le regard acéré, les poings liés

L'organe de surveillance des médias audiovisuels revendique plus d'autonomie et davantage de force de frappe

PAR BÉRENGÈRE BEFFORT

Depuis 1991, le Conseil national des programmes (CNP) scrute nos petits écrans. Il veille à la bonne application des textes réglementaires régissant le domaine des médias audiovisuels et surveille les images qui défilent sur les 35 chaînes disposant d'une licence luxembourgeoise. Mais à l'heure de souffler ses vingt bougies, le CNP fait un vœu: celui de plus d'autonomie et de moyens accrus pour sanctionner les programmes, malhonnêtes ou peu scrupuleux, qui tentent d'éblouir les téléspectateurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le Conseil national des programmes n'a pas que les yeux rivés sur les chaînes luxembourgeoises. En fait, son panel est assez hétéroclite, comprenant des programmes belges, britanniques et même turcs sous licence luxem-



Des images et des dérives: le CNP épingle les programmes pouvant heurter la sensibilité des spectateurs. (PHOTO: SHUTTERSTOCK)

bourgeoise. Et certains lui donnent bien du fil à retordre.

En tant qu'organe de surveillance, le CNP est amené à interve-

nir si certaines émissions heurtent la sensibilité du public ou bien recourent à des pratiques fallacieuses. Or, avec deux salariés et

un arsenal légal limité, le CNP se plaint de ne pas pouvoir remplir sa mission comme il l'entend. Tom Kriebs, son président, pointe notamment du doigt ces jeux télévisés aux règles très approximatives. Si des pratiques douteuses titillent son regard, le CNP se doit d'intervenir, ce qu'il fait d'ailleurs en rappelant le programme à l'ordre. Mais il s'avère que le blâme est une des rares armes dont il dispose. Infliger une sanction pécuniaire, sans même parler d'ester en justice, n'est ainsi pas dans ses cordes.

„Théoriquement nous pouvons aller jusqu'à ordonner un retrait de licence, mais entre un blâme et un geste aussi extrême, il doit tout de même y avoir d'autres moyens de sanction“, relève Carole Kickert, employée au CNP. Elle esquisse ainsi la possibilité d'émettre des sanctions pécuniaires ou bien d'exiger un rectifi-

catif à l'antenne. Au-delà de jeux aux pratiques douteuses, le CNP s'agace aussi de programmes turcs qui vantent des médicaments contre le cancer, jouant sur le mélange des genres entre publicité et reportage. Là encore, si le CNP a son mot à dire sur le contenu, il n'est toutefois pas habilité à intervenir en ce qui concerne le volet de la publicité.

Tom Kriebs et sa consœur Claude Wolf s'inquiètent ainsi que le Luxembourg finisse par passer pour le „Panama des médias“ où des chaînes peu scrupuleuses viennent en toute tranquillité s'assurer une licence. Le CNP appelle par conséquent les dirigeants politiques à renforcer son dispositif légal et à le doter par la même occasion d'une véritable autonomie. Alors que des échanges avec les autorités auraient déjà eu lieu, le CNP espère obtenir des réponses à ses requêtes à l'automne.